



10 janvier 2018

Programme gouvernemental Développer le potentiel du Valais en misant sur ses atouts

(IVS).- Le Conseil d'Etat a défini son programme gouvernemental. Pour répondre aux nombreux défis à venir, il entend développer le potentiel du Valais en misant sur ses atouts. Dix objectifs ont été fixés ainsi que les mesures et projets prioritaires concrets qui permettront de les atteindre. Le programme gouvernemental servira de ligne directrice pour l'élaboration des prochains budgets ainsi que des planifications intégrées pluriannuelles (PiP).

Afin de donner un cap à la conduite à moyen et long terme de l'Etat et de son administration, le Conseil d'Etat valaisan se dote d'un programme gouvernemental qui reflète sa vision stratégique.

Vision stratégique du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat s'engage pour un Valais proactif face aux évolutions de la société, qui croit en la formation, sait défendre ses intérêts, ose l'innovation et reste privilégié pour sa qualité de vie. Il s'engage pour offrir à la population les conditions nécessaires à son épanouissement et à son bien-être. Il entend contribuer au renforcement de la cohésion entre les régions, entre les générations et entre les différentes composantes culturelles et sociales de sa population.

Le Gouvernement fonde son programme de législature sur une analyse approfondie des forces et faiblesses actuelles du canton, ainsi que des enjeux et défis à relever : vieillissement de la population, faible compétitivité économique, taux plus faible de formation postobligatoire et tertiaire, exposition aux dangers naturels, éloignement des centres économiques et décisionnels, faible densification de l'utilisation du territoire, faible capacité financière et dépendance importante de la Confédération.

Pour réaliser sa vision stratégique et relever les défis de demain, le Conseil d'Etat travaillera pour développer le potentiel du Valais, en misant sur ses atouts. Le canton peut en effet compter sur une population en pleine croissance, un excellent cadre de vie, des richesses naturelles, un haut niveau de sécurité, une société basée sur des valeurs partagées, un système de formation de qualité, un important potentiel en matière de développement économique ou encore des institutions dynamiques et une gestion rigoureuse des finances publiques.

Dix objectifs

Le Conseil d'Etat s'est fixé dix objectifs qui constituent le cadre de référence de son action gouvernementale pour les prochaines années :

- préserver la cohésion sociale et le bien-être de la population, avec un accent sur l'intégration, le bilinguisme, la qualité des prestations de santé ou encore des conditions dignes pour les personnes en situation de handicap ;
- miser sur la qualité de la formation, en positionnant le Valais comme canton de la formation supérieure, de la recherche et de l'innovation, en consolidant les synergies avec l'économie et en plaçant la formation professionnelle au cœur



du système, tout en maintenant une école obligatoire des plus performantes axées sur les nouvelles technologies ;

- améliorer la compétitivité de l'économie valaisanne, notamment en améliorant les conditions-cadres, en favorisant une culture d'innovation, la digitalisation et le leadership en matière énergétique ou en axant la promotion économique sur la création de valeur ajoutée ;
- optimiser la capacité d'action des institutions, avec la révision totale de la Constitution, un soutien actif aux fusions de communes ou une administration plus efficace, accessible et transparente ;
- positionner le canton du Valais sur la scène fédérale et intercantonale, soit développer une stratégie en la matière, avec notamment la réalisation d'un lobbying ciblé, une attitude proactive ainsi qu'un suivi systématique des objets fédéraux stratégiques ;
- anticiper les changements démographiques, à savoir adapter aux besoins les prestations de prise en charge des personnes âgées, mais aussi valoriser les compétences des seniors ou agir de manière ciblée en faveur des familles ;
- prévenir les risques et assurer la sécurité, avec l'anticipation des conséquences des changements climatiques, une priorité pour les risques majeurs (séismes et inondations) et des mesures comme l'adaptation des moyens carcéraux ou l'assainissement des sols pollués ;
- développer harmonieusement le territoire, de façon durable, rationnelle cohérente et équitable, autour notamment du projet catalyseur de 3^e correction du Rhône, mais aussi en limitant les dézonages lors de la mise en œuvre de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ;
- améliorer la mobilité, avec l'achèvement et l'entretien du réseau routier tout en développant le trafic régional, l'intégration dans les réseaux ferroviaires et aériens nationaux et internationaux, la mobilité douce, l'anticipation des nouvelles technologies et le transfert rail-route ;
- garantir l'équilibre des finances cantonales, sur le long terme, avec une stratégie de financement des investissements, une caisse de prévoyance saine ou encore une fiscalité favorable à la croissance économique.

Ces dix objectifs se déclinent en mesures et projets prioritaires qui permettront d'assurer leur réalisation concrète. La brochure complète du programme gouvernemental, ainsi qu'une présentation synthétique peuvent être téléchargées sur le site Internet de l'Etat du Valais.

Nouvel instrument financier

Un nouvel instrument financier sera élaboré pour permettre d'assurer entre autres le financement de la construction d'un nouveau collège, du centre médico-éducatif de la Castalie, d'un nouvel établissement pénitentiaire ou encore du futur bâtiment du Service de la circulation routière et de la navigation (SCN). Ces éléments figurent parmi les mesures et projets prioritaires du programme gouvernemental.

Lien avec les prochains budgets et la planification intégrée pluriannuelle

Le programme gouvernemental servira de ligne directrice pour l'élaboration des prochains budgets ainsi que des planifications intégrées pluriannuelles (PiP). Le Grand Conseil pourra se prononcer dans ce cadre sur les orientations choisies par le Gouvernement.

Personne de contact :

Jacques Melly, président du Conseil d'Etat – 027 606 33 00

Téléchargement du programme gouvernemental

www.vs.ch/programme-gouvernemental